

SNUDI FO PARIS

131 rue Damrémont 75018 PARIS tél. 01.53.01.61.58 ou 01.53.01.61.57 – fax 01.53.01.61.59

Email : snudifo75@gmail.com

Site : <http://75.fo-snudi.fr>

Pour la suspension immédiate de l'Aménagement des rythmes éducatifs (ARE) à Paris

Deux semaines après la rentrée, les personnels enseignants et municipaux sont au bord de la rupture, la sécurité et la santé des élèves sont mises en danger

L'an dernier, par la mobilisation de tous les collègues avec les syndicats, par les grèves (90% de grévistes le 22 janvier) et les manifestations, MM Peillon et Delanoë ont été mis en garde.

Ils n'ont pas tenu compte de l'avertissement et portent aujourd'hui l'entière responsabilité du basculement qui est en train de se produire contre l'école publique, les élèves et les statuts des personnels enseignants et municipaux. La pagaille ne fait que commencer, les collègues n'ont plus le sentiment de faire le même métier, les élèves sont désorientés et souvent livrés à eux-mêmes en dépit des efforts de tous.

Dans cette situation d'extrême tension, le syndicat s'élève contre les propos de Mme Hidalgo, première adjointe au maire qui le 12 septembre a déclaré que la rentrée 2013 s'est bien déroulée: "*notre intuition a été la bonne*" ! A cet auto-satisfecit, le SNUDI-FO oppose la demande de suspension immédiate du dispositif de l'ARE votée par la FNEC FP-FO, la FSU et SUD lors du Comité Technique Académique (CTA) du 4 septembre. Sur cette base, les syndicats parisiens SNUDI-FO, SNUipp-FSU et SUD vont se rencontrer, il y a urgence à reprendre l'action commune pour l'abandon de l'ARE et l'abrogation du décret sur les rythmes scolaires.

Jeudi 12 septembre, le SNUDI-FO 75 a été reçu en audience par le DASEN

Le syndicat a fait part au DASEN des nombreux témoignages de collègues et des prises de position d'écoles dressant l'acte d'accusation contre l'ARE (lire p. 3 et 4).

Après l'exposé des faits, le DASEN a répondu : "*vous pointez des dysfonctionnements que je ne nie pas, des demandes légitimes*". Pour autant, en dehors de l'annonce d'un ajustement par la mairie des horaires des ATE le mercredi matin, aucune réponse précise ne fut apportée aux multiples problèmes qui pour le syndicat ne sont nullement des "*dysfonctionnements*" mais les effets recherchés de la réforme de territorialisation : le scolaire est maintenant contraint par le périscolaire et n'est plus la priorité de l'Education nationale, pour les collègues il devient maintenant impossible d'enseigner...

Il n'y a pas d'aménagement possible de l'ARE de MM Peillon et Delanoë, il n'y a pas d'arrangement possible contre notre statut. L'ARE doit être suspendu, le décret abrogé !

Parce qu'il considère qu'il n'y a pas d'autre issue que de suspendre l'ARE et d'abroger le décret, le SNUDI-FO a refusé de siéger dans les comités de suivi déjà mis en place par le ministère et la mairie de Paris et bientôt par le rectorat comme l'a annoncé le DASEN lors de l'audience. A ces comités qui ont pour mission « *d'accompagner et d'assurer le suivi de l'application de la réforme* », le syndicat oppose les instances réglementaires compétentes (CTA, CHS-CT) qu'à cette étape le rectorat refuse de convoquer.

Au cours de l'audience, le SNUDI-FO a souligné toutes les conséquences du transfert de compétences à la collectivité territoriale sous prétexte d'ARE : confusion générale entre le scolaire et le périscolaire au détriment du statut des enseignants, de la sécurité des élèves et des conditions d'hygiène dans les écoles, réquisition des classes contre la volonté des enseignants, augmentation de leur charge de travail et de leur temps de présence, pertes financières pour de nombreux collègues avec le travail le mercredi...

Le SNUDI-FO demande la stricte séparation scolaire/périscolaire, les PE, directeurs et adjoints, sont des fonctionnaires d'Etat et non des employés de la mairie, le statut et les missions des enseignants du premier degré doivent être respectés

Comment accepter qu'un chef de CAS-PE s'attribue une fonction hiérarchique en accusant un directeur d'école de "*faute professionnelle*" (cf. le communiqué n°2 du SNUDI-FO) !?

Comment accepter qu'à la demande de la DASCO, les autorités académiques mettent en garde des directeurs qui se voient reprocher de ne pas "*collaborer*" avec la Ville ?

La mission d'évaluation des enseignants est-elle devenue une compétence partagée sous la double tutelle mairie/Education nationale ? Qui détient maintenant l'autorité en matière de fonctionnement des écoles et d'organisation de l'enseignement du premier degré ?

La réglementation sur les obligations de service, sur l'indépendance professionnelle et la liberté pédagogique des enseignants doit être respectée; le décret du 24 février 1989 relatif aux directeurs d'école doit être rétabli.

Le SNUDI-FO demande que cesse la réquisition des classes et que soit respecté l'article L212-15 du code de l'Education

La salle de classe est l'outil de travail de l'enseignant. Obliger les collègues à partager leur classe avec les associations et intervenants, c'est porter atteinte à leur fonction même, c'est ne pas respecter l'article L212-15 du code de l'Education qui souligne que les activités périscolaires ne peuvent se substituer, ni porter atteinte aux « besoins de la formation initiale ». Si le DASEN a reconnu qu' « *il est anormal* » que le matériel scolaire soit utilisé dans le cadre des ateliers éducatifs, que les classes ne soient pas remises en état, que des collègues n'aient même plus de salle des maîtres, pour autant il a refusé comme le demande le SNUDI-FO de rappeler aux écoles qu'il ne peut y avoir d'obligation de mettre sa classe à disposition les mardis et vendredis à 15h.

Le SNUDI-FO demande que soient respectées les règles d'hygiène et de sécurité, que soient rétablis les moyens en personnels supprimés.

Utilisez le registre de santé et de sécurité au travail...

Non seulement le ministre, le recteur et le maire de Paris s'en prennent au statut des enseignants mais leur réforme met en danger la sécurité des élèves en transformant l'école, alors que le plan vigipirate est au niveau "rouge renforcé", en hall de gare où trois jours par semaine se croisent de multiples adultes "référents" souvent inconnus, des élèves aux horaires variables, des parents désorientés...Les personnels, inquiets et épuisés, n'ont plus les moyens d'assurer une réelle surveillance, des incidents sont déjà signalés. Les conditions de scolarisation et d'accueil des élèves handicapés sont particulièrement préoccupantes pour les collègues : pas d'AVSi, pas d'aide spécifique.

Les agents municipaux n'ayant plus les mêmes horaires, l'entretien des locaux n'est plus correctement assuré ; dans une école, 21h d'entretien ne sont plus assurées ! Le SNUDI-FO invite les collègues à utiliser le « registre de santé et de sécurité au travail » à la disposition des personnels dans chaque école (articles 3.2 et 60 du décret du 28 mai 1982), les faits consignés devant ensuite être transmis aux autorités. Sur ces problèmes, la FNEC FP-FO a demandé la convocation en urgence du CHS-CT académique.

Travailler plus et gagner encore moins, les pertes financières imposées aux collègues sont inacceptables : moins 496€ par mois pour une collègue !

En audience, le SNUDI-FO a interpellé le DASEN sur le cas d'une collègue habitant en banlieue et qui, pour faire garder ses enfants le mercredi, n'a pas d'autre solution que de faire appel à une nourrice payée 24 € de l'heure, soit 124€ par mercredi et...496 € par mois plein ! Réponse du DASEN : en 2014, toutes les communes seront dans le dispositif, ses enfants seront scolarisés le mercredi, le problème sera réglé...Circulez...

Le SNUDI-FO appelle les collègues

- à multiplier les prises de position d'école, les témoignages en les concluant par l'exigence de suspension immédiate de l'ARE à l'adresse du maire et du recteur (copie au SNUDI-FO) ;
- à participer aux AG d'arrondissement à l'appel des syndicats.

➡ **Pour la suspension immédiate de l'ARE/PEDT et l'abrogation du décret du 24 janvier soumettant les enseignants à la tutelle des collectivités locales**

➡ **Pour la stricte séparation du scolaire et du périscolaire, contre la réquisition des salles de classes et des salles des maîtres**

**L'Education doit rester nationale,
maintien de notre statut de fonctionnaire d'Etat**



L'acte d'accusation

Des dizaines de premiers témoignages et de prises de position contre l'ARE sont parvenus au SNUDI-FO. Quelques extraits...

❶ La salle de classe est l'outil de travail de l'enseignant, elle n'a pas à être réquisitionnée par la mairie pour l'organisation des "ateliers éducatifs"...

« Les 10 classes sont réquisitionnées, les collègues vivent très mal le fait d'être expulsées de leur classe à 15h ». **Une enseignante maternelle 9^{ème}**

« Devant la résistance de certains collègues, des classes n'ont pu être réquisitionnées, mais d'autres ont été littéralement envahies avec chaises et tables déplacées ». **Un enseignant élémentaire 14^{ème}**

« Je trouve insupportable d'être "mise à la porte de sa classe", même si les ASEM et les animateurs n'y sont pour rien ! ». **Une enseignante maternelle 14^{ème}**

« Les enseignantes sont obligées de rendre leur classe rangée avant 15h, le rangement se fait donc avant, amputant d'autant le temps d'école de l'élève ». **Un directeur maternelle**

« Dans notre école, il y a 34 activités en tout et toutes se passent dans les locaux de l'école, aucune n'est prévue à l'extérieur alors que le maire nous parlait l'an dernier de sorties au musée, au théâtre... ». **Lettre conseil des maîtres élémentaire 18^{ème}**

« La salle des maîtres (...), devenue salle des adultes, sert de bureau à la REV (Responsable Educatif Ville), faute de place ailleurs, et n'est plus accessible aux enseignants, ni aux récréés, ni le midi. L'accès à l'ordinateur par les enseignants n'est plus possible puisque celui de la REV est branché sur la prise. Les enseignants sont totalement déconsidérés puisque l'on trouve plus profitable pour les enfants d'être confiés à des personnels non qualifiés et qu'eux-mêmes sont chassés de l'école - de fait puisque plus de place ni dans leur classe ni en salle des maîtres ». **Une directrice maternelle**

❷ Le scolaire est maintenant contraint par le périscolaire, impossible d'enseigner !

« Chaque jour, les enseignants consacrent de longues minutes, parfois plus d'1/2 h, à mettre à jour la liste de présence et à reprendre qui sort et à quelle heure... Ceci au détriment des apprentissages. Nous venons d'apprendre qu'il va nous falloir maintenant trier toutes les fiches de nos élèves pour élaborer la fiche générale...Aucun enfant n'ayant le même emploi du temps, il s'agit de ne pas faire d'erreur...Nous en sommes à la 3^{ème} fiche récapitulative en 1 semaine ! » **Des enseignants élémentaire 12^{ème}**

« Comme directeur, j'ai passé ma journée à valider des listes...Il manque des animateurs. L'ARE a commencé à 15h40. C'est du grand n'importe quoi ! Deux activités en même temps dans le préau, les classes occupées. Le flou pour tout, notamment pour la gestion de l'étude. Ils détruisent l'école ». **Un directeur maternelle**

« Les nouveaux rythmes sont une catastrophe. Nous, enseignants de maternelle sommes épuisés, exténués, proches du burn out dès la première semaine de classe. Ce mercredi de classe est la véritable catastrophe car il nous anéantit de fatigue physique et nerveuse. Comment va-t-on tenir ? (...) » **Une enseignante mat. 14^{ème}**

« J'ai envie de pousser "mon coup de gueule": deux jours de classe perdues avec la mise en place de l'ARE : parents qui changent d'avis ou ne l'ont pas donné, enfants paumés qui ne savent plus dans quel monde ils vivent (cantine, ARE, différents horaires de sortie, centre de loisirs) et pendant qu'on tente de vérifier et de leur expliquer tout cela, on ne fait pas classe ». **Une enseignante 6ème**

❸ L'enseignement est déstructuré, les collègues sont épuisés, les élèves désorientés...

« Constatation : du fait de l'inscription aux diverses activités (cantine, étude, ARE), près de 70% des élèves/enfants sont présents « enfermés » dans les locaux scolaires au moins 43h par semaine voire 47h 30 pour plus de 25% des enfants de cette école inscrits également au Centre de loisirs ». **Lettre conseil des maîtres élémentaire 18^{ème}**

« Cette rentrée est vraiment épuisante pour nous tous, quelle que soit notre fonction dans l'école... On n'a aucune réponse à apporter aux parents, aucune solution. En ce qui me concerne, j'ai l'impression d'avoir été la bonne à tout faire depuis 15 jours puisque j'ai géré classe, parents, cantine, toilettes, changes, questions périscolaires...et moi je n'ai pas de documents avec des petites croix spécifiant ce que je peux faire ou pas...

Tout le monde est dans un état d'épuisement et de désarroi profond...la directrice fait tout ce qu'elle peut, les ASEM sur notre site sont adorables et en font plus qu'elles ne doivent...mais cela reste très, très compliqué et tout dysfonctionne...On court tout le temps, on se fait mal, on se coince le dos, on tombe malade...

J'ai le sentiment que le temps pédagogique, que les apprentissages ne sont plus qu'un temps de saupoudrage au milieu des très longues journées puisque le temps de travail des parents n'a pas changé lui...L'Education nationale noyée au milieu du périscolaire...sans pouvoir boucler la boucle le soir, quand on voyait les parents...

Les mots ne suffisent plus pour dire le malaise de notre profession... » **Une enseignante maternelle 18^{ème}**

" Les trois enseignantes de CP ont remarqué que leurs élèves étaient angoissés, excités et perdus. Elles ne parviennent pas à se faire entendre, les enfants sont déstructurés et ne restent pas concentrés. Chaque matin, plusieurs ne retrouvent pas leur rang, d'autres pleurent. Elles sont enseignantes au CP depuis plus de 15 ans et n'ont jamais connu de tels comportements. " **Des enseignants élémentaire 12^{ème}**

"Je travaillais à préparer ma classe vendredi quand des élèves, de leur propre initiative!, sont venus me chercher car c'était le bazar et l'animateur n'arrivait pas à tenir les enfants, j'y suis allée car j'ai eu peur d'être responsable de "non assistance à personne en danger"" **Une enseignante 8ème**

" Mais au-delà de ces problèmes de confusion scolaire/périscolaire, de réquisition des classes...Je vois surtout qu'on a le temps de ne rien faire entre 13h30 et 15h. Le temps de remonter en classe, que les 29 (!) CP s'installent, on fait une activité et il est 14h30. Ah...maintenant, il faut sortir les cahiers de correspondance, coller les devoirs, faire le cartable. Et hop la journée est finie...ça va être une sacrée perte de temps sur les apprentissages. Il était déjà difficile de finir les programmes, on se plaint que trop d'élèves ne savent pas lire. Hé bien ça n'a pas fini d'empirer..." **Une enseignante élémentaire**

"On a un atelier intitulé "écriture à partir de 3 ans" ! Bonjour les dégâts ! Sans compter que le maître aura du mal à rattraper les choses ensuite dans sa classe ! C'est le rôle de l'école d'apprendre à écrire aux élèves!"

Un enseignant 8ème

" Tous les élèves ou presque restent à l'ARE, ils passent donc maintenant 3 heures de plus à l'école mais ils ne savent plus du tout ce qu'ils viennent y faire". **Une directrice élémentaire**

" Mes élèves de moyenne section sont perdus dans le temps. Ils pleurent plus que ceux de l'an dernier. Chaque jour ayant un rythme différent !" **Une enseignante maternelle 15ème**

" Des larmes à 15h mardi, les élèves ne comprenant pas pourquoi ils ne partent pas alors qu'ils ne restent pas au goûter...Du coup, des pleurs les jours suivants, et je parle d'élèves de grande section".

Une enseignante maternelle 14ème

" A 15 h, beaucoup de pleurs dans les 2 CP et demi, les enfants ne sortant pas croyant qu'on les obligeait à rester au goûter. On a pris sur notre temps pour les consoler et leur expliquer ce qu'il en était. Comme annoncé hier, les enfants sont restés dans la cour tout le temps. Plus tard, j'ai croisé une animatrice de BCD (bibliothèque centre de documentation), dans le dispositif contre son gré, qui m'a dit que cela avait été l'horreur".

Une enseignante élémentaire 15^{ème}

"Le REV et les animateurs ont fait tout ce qu'ils ont pu mais se sont retrouvés totalement débordés. Le bruit généré par les enfants dans les ateliers est énorme et cela ne contribue en rien à l'amélioration de leurs conditions de vie".

Ecole élémentaire 10ème

🔴 **Sécurité : les élèves sont en danger... Hygiène : « Jamais l'école n'a été aussi sale »**

« Un tour d'horizon avec quelques directeurs de notre circonscription nous a fait prendre conscience des énormes problèmes de sécurité posés par la mise en place de l'ARE. En effet, les mardis et vendredis, de nombreuses personnes pénètrent dans l'école. On ne les connaît pas et nul ne peut garantir que nous soyons garantis contre les intrusions... » **Un directeur**

« A 15 h, deux jours par semaine, l'école est envahie de gens inconnus qui vont partout...Nous avons mis des années pour que l'école soit sécurisée, pour que les gens ne rentrent pas comme dans un moulin et maintenant c'est open bar! Un passe a déjà été "perdu", le PPMS est impossible à organiser dans ces conditions. Les directeurs n'ont aucun moyen de savoir qui reste au centre de loisirs le mercredi, tous ces chassés-croisés sont dangereux. Trois enfants sont sortis de l'école vendredi alors qu'ils devaient rester à l'étude (...) Il n'y a plus aucun contrôle, tout le monde fait ce qu'il veut. Lors d'une réunion publique monsieur le Recteur avait dit que l'école n'était plus un sanctuaire, maintenant on comprend ». **Une directrice**

« Ménage: jamais l'école n'a été aussi sale, les ASEM ne savent plus où se situer ». **Une directrice**

« Dysfonctionnement entraînant des problèmes d'hygiène et de sécurité: Pas d'ATE le matin pour le nettoyage des communs (la cour n'a pu être ni balayée ni lavée depuis la rentrée, "les feuilles mortes se ramassent à la pelle..." envahissent le préau, les toilettes et le réfectoire) les deux escaliers de l'école et le préau n'ont pu être lavés samedi matin par une ATE qui n'a pas chômé! Nous recevons un mail ce matin précisant que ces tâches n'incombent plus aux ASEM. Peut-être est-ce dans les nouvelles missions du directeur !? » **Un directeur**

▶ **Que répondent le ministre et le recteur à l'indignation des collègues ?**

▶ **Que répond le maire de Paris qui écrivait en juillet « la collectivité parisienne souhaite que cette réforme soit l'occasion pour elle de contribuer à la réussite éducative de tous, de favoriser le développement personnel de l'enfant, d'assurer son épanouissement intellectuel et physique et son implication dans la vie en collectivité, et de renforcer le lien avec les familles » ?**

A l'adresse du recteur et du maire, prenez position pour la suspension immédiate de l'ARE et l'abrogation du décret sur les rythmes scolaires (copie au SNUDI-FO)